

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES  
DU MAIRE DE LA VILLE DE RIORGES**

**VILLE DE RIORGES**

**N° ST 2012 / 096  
permanent**

**REGLEMENTATION DE  
LA CIRCULATION**

**Application  
règlement de voirie**

Le Maire de la ville de Riorges,

Vu l'ensemble des textes législatifs et réglementaires en vigueur, codifié dans le Code de la Voirie Routière, notamment aux articles L.116-1 et suivants, L.141-1 et suivants, R.116-1 et suivants, R141-1 et suivants,

Vu les pouvoirs de police du Maire et les articles L.2212-1 et suivants et L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal, le Code Civil,

Vu le plan local d'urbanisme,

Vu l'avis des membres des réunions de concertation **des 26 mai et 15 novembre 2011**,

Vu la délibération du conseil municipal du 2 décembre 2011 approuvant le règlement de voirie,

Considérant la nécessité de coordonner l'exécution de l'ensemble des travaux sur les voies publiques afin d'assurer la sécurité des usagers, la fluidité de la circulation et une bonne conservation du domaine public,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Le règlement de voirie approuvé par délibération du 2 décembre 2011 est applicable sur le territoire de la commune de Riorges.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Madame le Commissaire de police et monsieur le directeur des services techniques de la ville de Riorges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Hôtel de police  
Police municipale de la ville de Riorges  
Service voirie de la ville de Riorges  
Service environnement – espaces verts de la ville de Riorges  
Service bâtiments – énergie de la ville de Riorges  
Service culture jeunesse jumelage associations de la ville de Riorges

**ACTE ADMINISTRATIF EXECUTOIRE**

Date :  
- de dépôt à la S/Préfecture.....  
- de publication .....  
- de notification 16/04/2012

Le Maire



Le Maire,  
Roland DEVIS

RIORGES, le 16 avril 2012